MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 12 mars 2018

PREAVIS N° 7/2018

Demande de crédit pour des travaux de réfection du réseau des eaux usées et analyse des bâtiments pour mise en séparatif aux Mosses

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 150'000.00 TTC** afin de financer le solde de la deuxième étape des travaux de réfection du réseau des eaux usées des Mosses. Il sera également procédé à l'analyse de 10 bâtiments pour contrôler la situation actuelle de la mise en séparatif.

2. Historique

Les travaux du réseau des eaux usées de la Commune ont débuté dans les années 1970, pour se terminer à l'inauguration de la STEP au Sépey en 1981. Pendant cette période un vaste chantier a été réalisé pour acheminer les eaux usées des Mosses à la STEP du Sépey. Pour mener à bien le bouclage du réseau, il a fallu construire une station de relevage au Pilet pour pomper les eaux sur les hauts pour qu'elles puissent s'écouler en direction du Sépey. Vu la dispersion des bâtiments aux Mosses, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de raccorder de nombreux bâtiments très éloignés les uns des autres.

Entre 2015 et 2016 une première étape de travaux de réfection a été exécutée. En 2017, nous avons entrepris la moitié de la deuxième partie de la réfection.

3. Situation

Suite au constat que la station de pompage au Pilet recevait beaucoup trop d'eaux claires et que son exploitation était toujours trop onéreuse, différentes études ont été entreprises. Il est à préciser que les factures s'élèvent actuellement à CHF 1'500.00 par mois en moyenne pour le pompage des eaux au Pilet.

Suite aux travaux, nous avons constaté une diminution des eaux claires au Pilet.

Le résultat de ces études propose d'y remédier par la séparation des eaux aux Mosses et ainsi diminuer les eaux claires arrivant dans cette station de pompage.

Nous avons, en premier lieu, fait réaliser un passage de caméra aux Mosses pour déterminer les mesures immédiates.

Suite aux analyses des différentes vidéos il ressort les points suivants :

- Des infiltrations d'eaux claires existent dans de nombreuses chambres non étanches.
- Des infiltrations d'eaux claires existent sur des conduites non étanches.
- Une arrivée importante d'eaux claires dans la conduite venant des Cartiers.
- De nombreuses arrivées d'eaux claires provenant des collecteurs secondaires ou privés.

Vous trouverez, en annexe, un plan du secteur concerné par les travaux 2018.

4. Proposition

Forte de ce qui précède, la Municipalité proposait la réfection du réseau des eaux usées aux Mosses en trois étapes. La première étape et la moitié de la deuxième étape étant réalisées, cette demande de crédit concerne le solde de la deuxième étape.

Pour ce tronçon nous proposons des mesures à réaliser en 2018, sous forme du remplacement de **4 chambres** et de **135 mètres** de collecteur EU.

En ce qui concerne la mise en séparatif, l'analyse de **10 bâtiments**, par teintage, sera réalisée. Suite à ce travail un plan de situation de l'état existant sera établi.

La Municipalité, dans l'expectative de trouver des dégradations plus importantes lors des travaux, a prévu un poste divers et imprévus. Vu la complexité et l'importance des travaux, il a également été décidé d'un poste « surveillance des travaux ».

Ce tronçon concerne la région des Parchets.

5. Coûts

Remplacement de chambres et changement de collecteurs	Fr.	105'000.00
Frais administratifs et techniques	Fr.	15'200.00
Analyse des bâtiments par teintage et remise d'un plan de situation de l'état existant	Fr	7'000.00
Sous-total HT	Fr	127'200.00
Divers et imprévus	Fr.	12'075.75
Total HT	Fr.	139'275.75
TVA 7.7%	Fr.	10'724.25
Total TTC	**Fr.**	**150'000.00**

6. Financement

Les travaux faisant l'objet du présent préavis nécessitent d'être financés par un emprunt dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal. L'investissement sera quant à lui amorti par le compte à taxe « épuration ».

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 7/2018 du 12 mars 2018,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour financer le solde de la deuxième étape des travaux de réfection du réseau des eaux usées des Mosses ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement par le compte à taxe « épuration ».**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

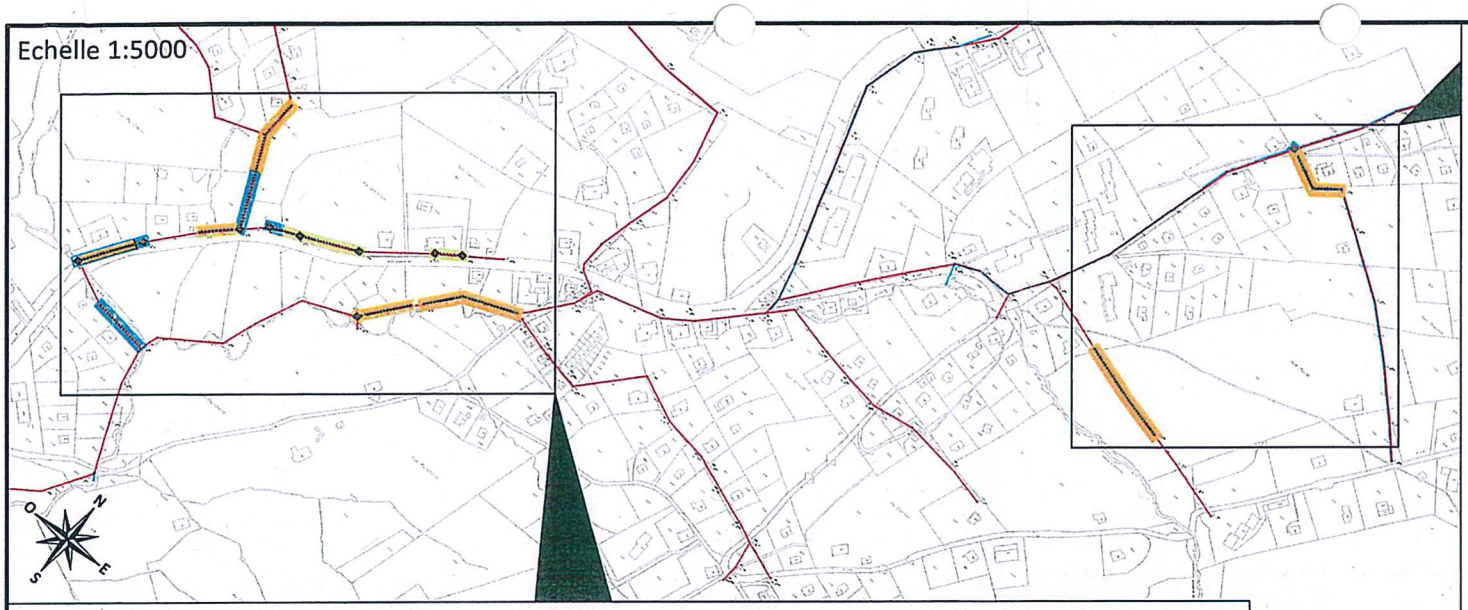
La Syndic — La Secrétaire

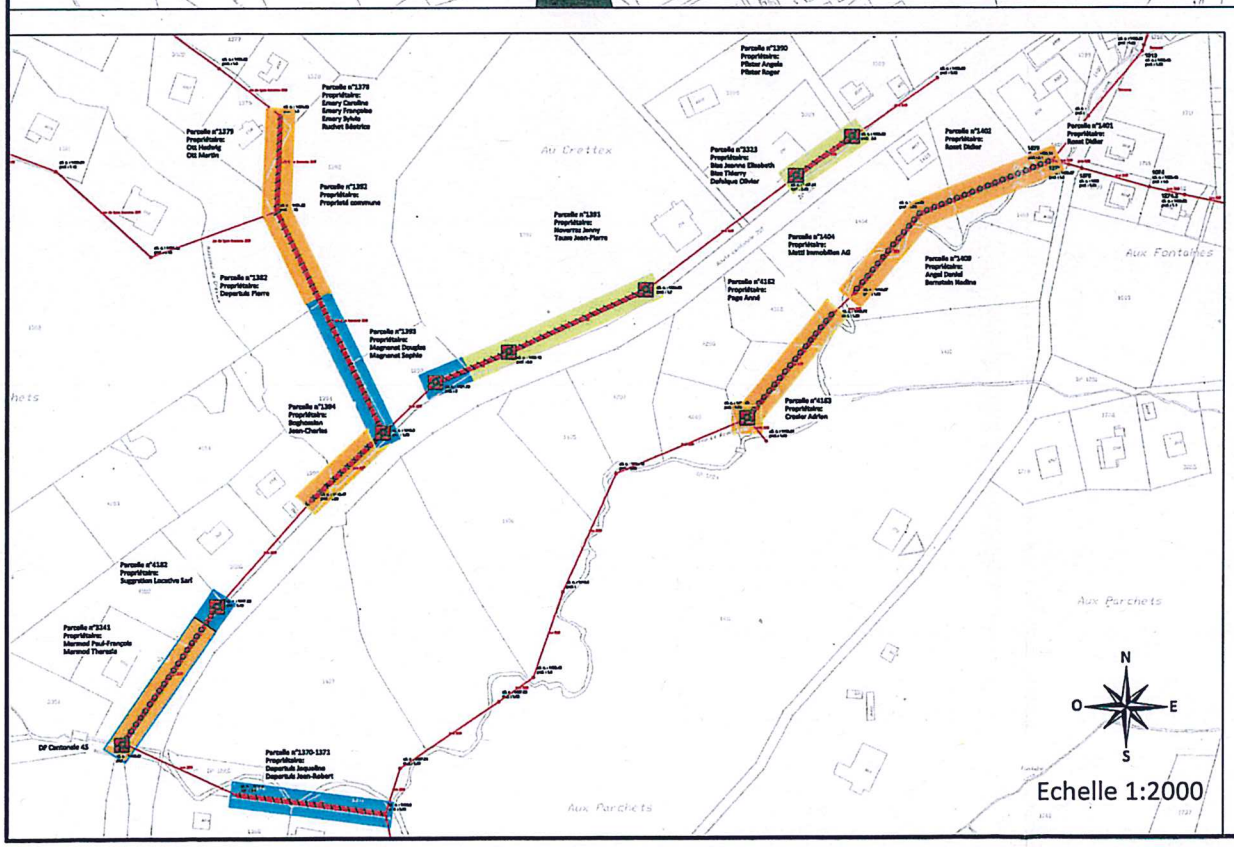
Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

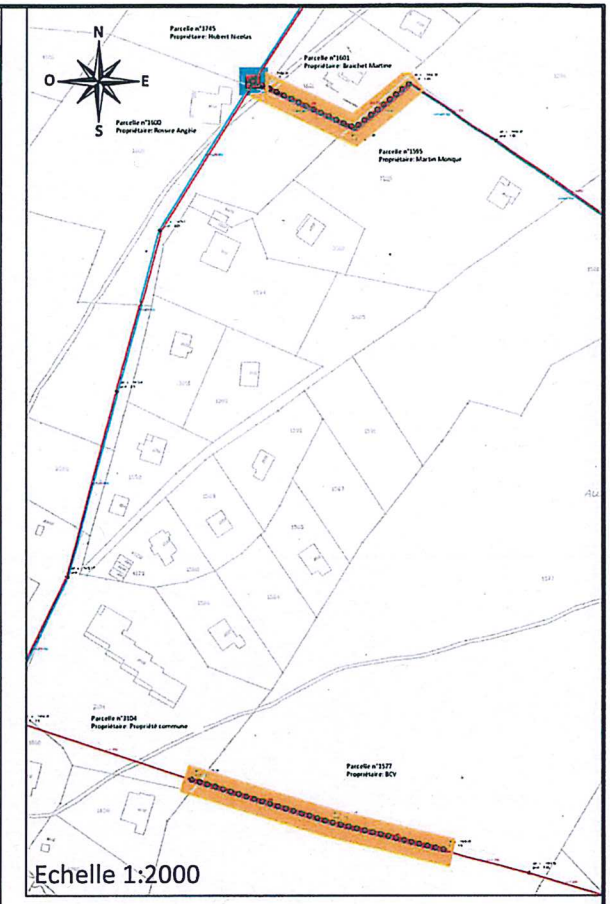
Annexe : plan

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2018

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal







Légende

Etape 2019

Etape 2018

Etape 2017 réalisée

Réfections joints par robot

Collecteur à changer

Chemisage

Chambre pas étanche

Commune d' Ormont-Dessous

Les Mosses

Etapes travaux

N.M. - 23 janvier 2018

sabert